



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

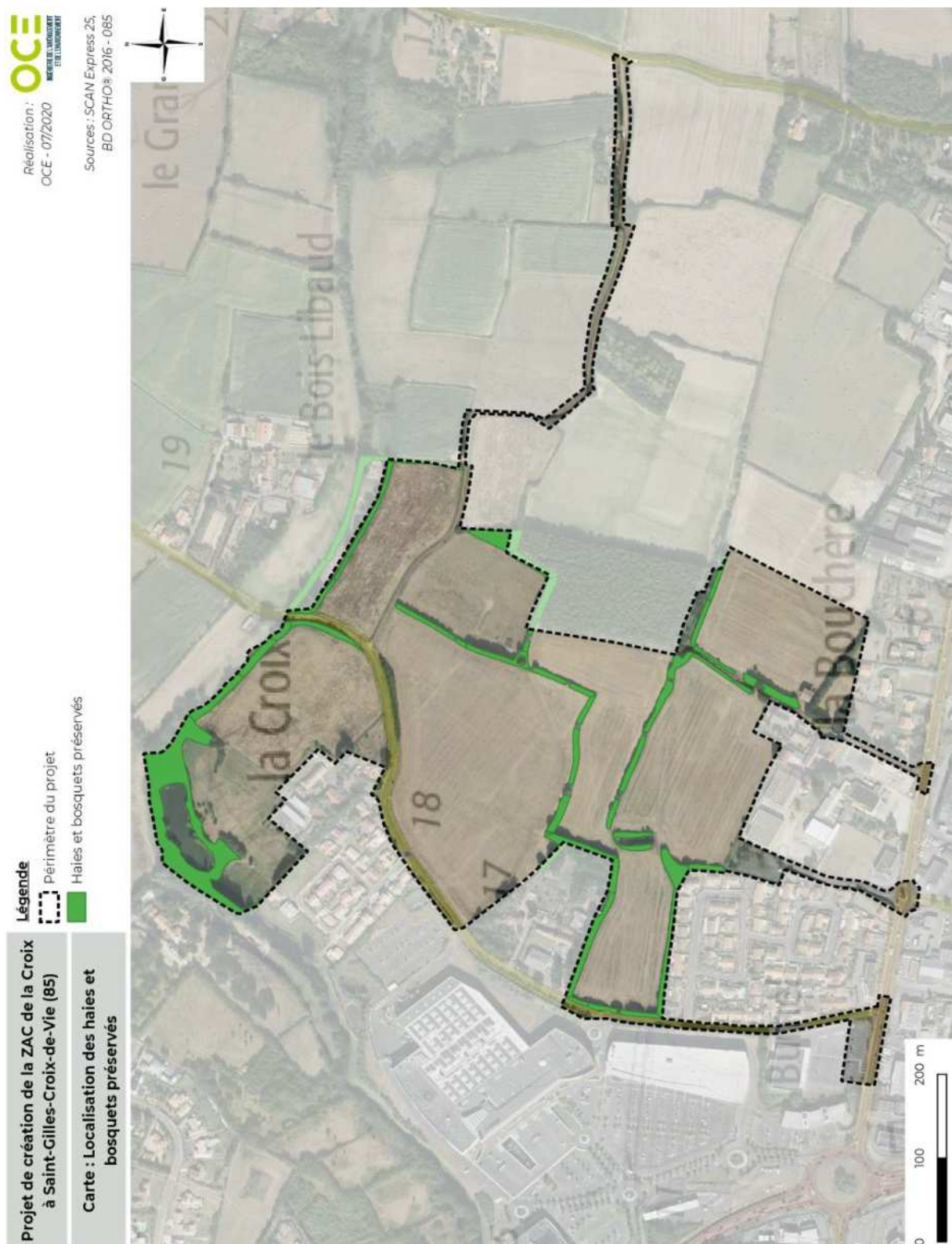
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Annexes de l'Arrêté N°24-DDTM85-xxx
portant octroi d'une autorisation de capture et de destruction de spécimens
d'espèces animales protégées et de destruction, altération et dégradation de sites de
reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Annexe 1 : Cartographie des haies et bosquets préservés (ME03)



Annexe 2 : Cartographie du balisage des zones sensibles en phase chantier (MR03)



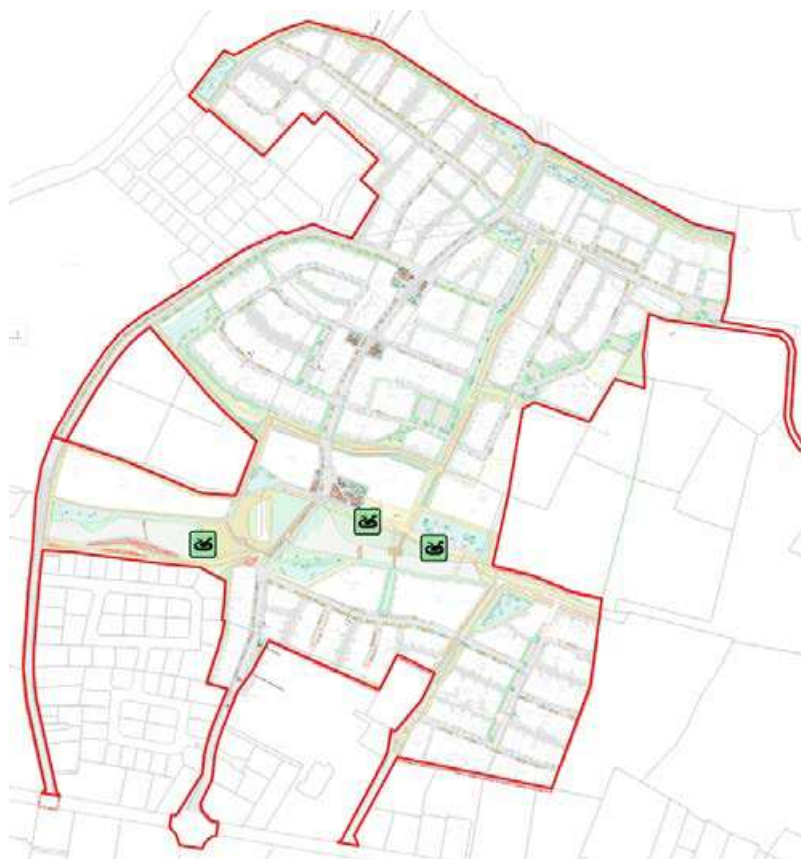
Annexe 3 : Cartographie de la trame noire à préserver (MR05)



Figure 48 : Trame noire prioritaire à préserver

↔ Corridors écologiques principaux = Trame noire prioritaire à préserver

Annexe 4 : localisation des trois gîtes à reptiles aménagés (MR10 et MC05)



Annexe 5 : schéma d'aménagement la zone humide (MC01) et (MC04)



Annexe 6 : cartographie des continuités préservées et renforcées (MC02)



Réalisation :
OCE - 07/2020

Bilan "trame verte":

- Trame verte préservée
- Plantations arborées

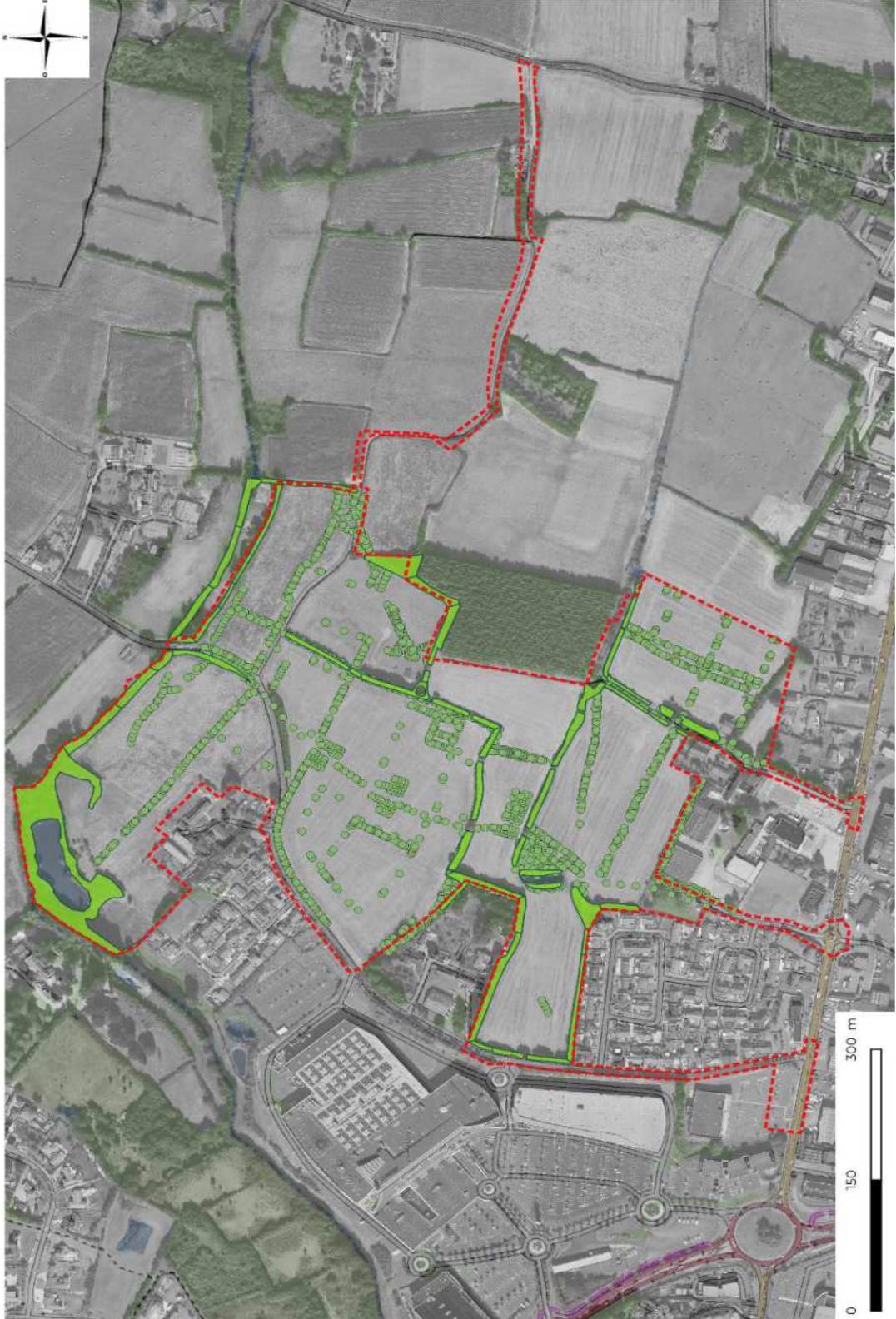
Légende

- Périmètre du projet

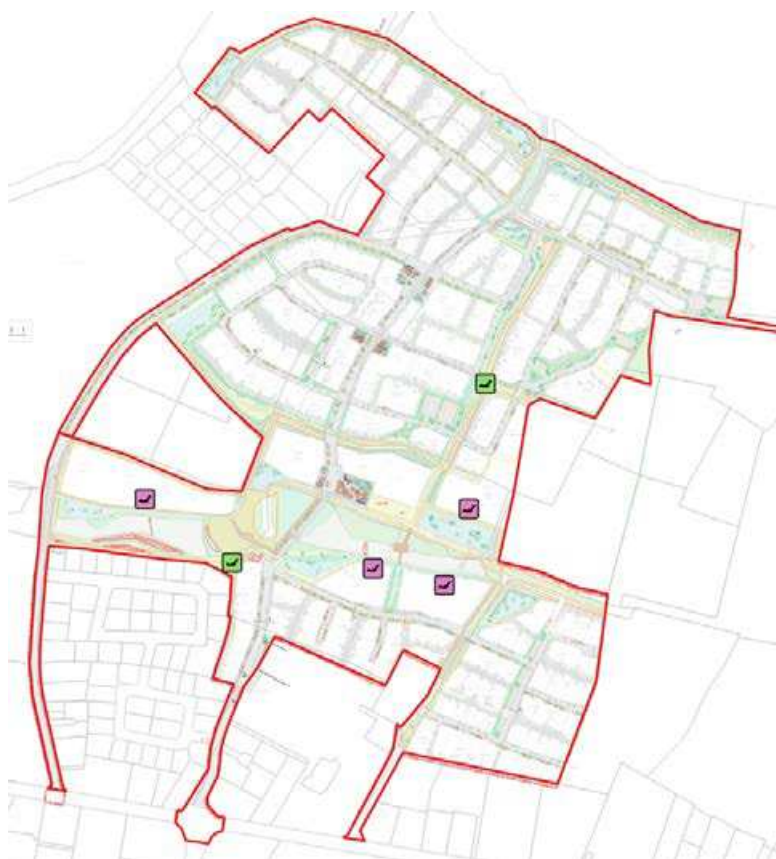
Projet de création de la ZAC de la Croix
à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)

Carte : Compensation "trame verte"

Sources : BD ORTHO® 2016, IGN SCAN25®



Annexe 7 : localisation des nichoirs à chiroptères (MC05)



Annexe 8 : localisation du site compensatoire (MC06) et cartographie des aménagements

Projet de création de la ZAC de la Croix à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)

Légende

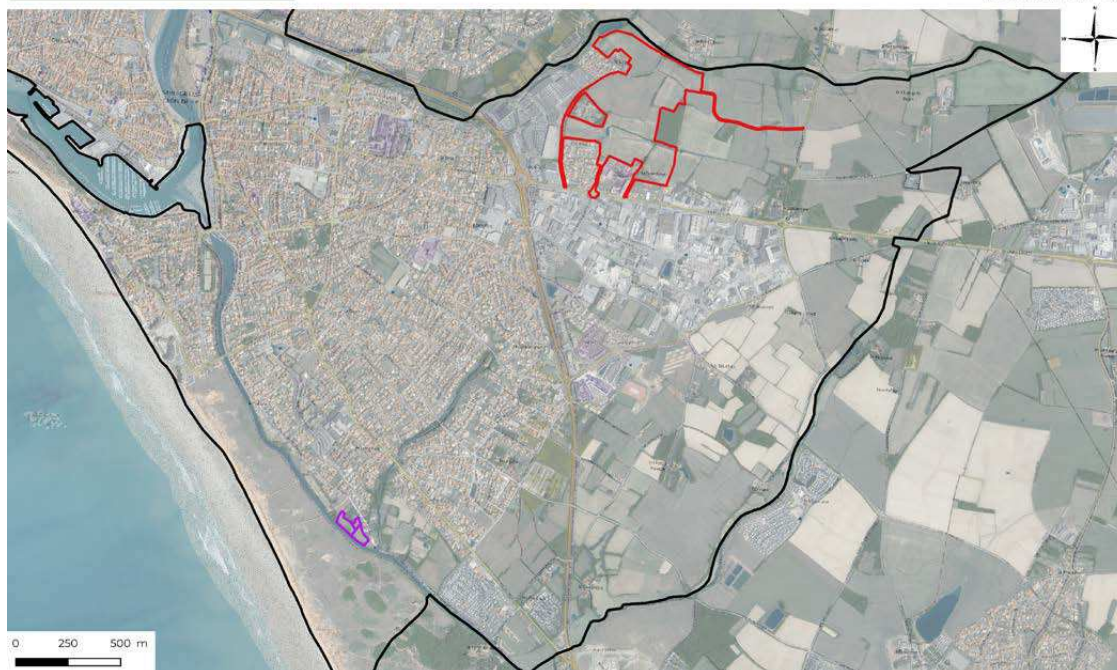
- Périmètre ZAC (2021-04-12)
- Site de compensation complémentaire Parcelles BC 144, 145 et 146

Réalisation : OCE - 11/2023



Carte : Localisation du site de compensation complémentaire

Source : BD ORTHO HR 2022 - 085



Annexe 9 : calendrier des travaux des 3 premières phases de travaux (de 2024 à 2030)

2023

MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AVIS DU CSRNH - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER DE LA CROIX - SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Tableau 2 : Calendrier actualisé des travaux

Phase travaux	2024												2025												2026											
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
MIR03																																				
MIR01																																				
MIR02																																				
MA02																																				
MIR04																																				
MIR06																																				
MA01																																				
MS01																																				
MIR0																																				
MC04																																				
MC05																																				
MC02																																				
MA03																																				
MS02																																				
MA04																																				
MC01																																				

11

OCE - 12, place Gallia - 85300 CHALLANS
Tél. +33 (0)2 51 35 63 79 - E-mail : contact@ce-nea.fr

	2027												2028												2029											
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Phase travaux	Tranche 1 (pas de zone humide / pas de zone à enjeux)																																			
	Tranche 2 (pas de zone humide / impacts sur l'habitat de la Vieille aspic, de la Crotelle des Jons et du Tonnez pâle)																																			
	Tranche 3 (impact zone humide et passages à travers la haie arbustive)																																			
MIB03	Balisage des zones sensibles (zone humide, haie préservée)																																			
MA02	Réutilisation sur place des souches, troncs et branches coupés en phase chantier																																			
MIR01	Lancement des travaux en dehors de la période de modification																																			
MIR02	Travaux de débroussaillage/déboisement en dehors de la période de modification																																			
MIB04	Protection des milieux récepteurs en phase chantier																																			
MIR06	Création des espèces invasives en phase chantier																																			
MA01	Aménagement environnemental du chantier / charte chantier																																			
M691	Suivi faune / flore / eau pendant la phase chantier																																			
MIC04	Création des 3 piles simples pour les reptiles / installation des gîtes à chiroptères sur les façades des bâtiments																																			
MIC02	Renforcement des continuités écologiques Est-Ouest et Nord-Sud par l'intégration de trames vertes dans l'aménagement et la plantation d'essences arbustives et arbores (2 685 m ² : bocaux et boquets, 3 370 m ² de plants, 100 arbres de plantation, élaboration d'un plan de gestion réservés des espèces naturels, préservés haies, zones humides), sur 10 ans (renouvelable)																																			
MA03	Sensibilisation de la population : implantation de panneaux pédagogiques																																			
MA04	Suivi des mesures compensatoires sur 20 ans																																			
M692																																				

Phase travaux	2020											
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
MRO3												
MRO4												
MRO6												
MAG1												
MAG1												
MC02												

Le suivi des mesures compensatoires débutera à l'achèvement des travaux de la mesure compensatoire ex-actu (T0). Le suivi naturaliste s'effectuera ensuite à T+1, T+2, T+3, T+5 et T+10. A partir de T+10, le suivi sera effectué tous les 5 ans jusqu'à achèvement des travaux de la ZAC. Le dernier passage sera probablement effectué entre T+15 et T+20.

Suivi des mesures compensatoires sur 20 ans	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6	T+7	T+8	T+9	T+10	T+11	T+12	T+13	T+14	T+15	T+16	T+17	T+18	T+19	T+20	
2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044																					